

TEMOIGNAGE D'UN ARCHITECTE

Après s'être promené dans le quartier, Maurice Culot, architecte, responsable du département « Archives-Histoire » à l'IFA, et Membre de la Commission Nationale des Abords des Monuments Historiques a envoyé cette lettre au Président de

« PARIS-GOUTTE D'OR » :

Cher Monsieur,

Comme vous en avez manifesté le souhait, je vous communique quelques-unes de mes réflexions sur le problème de la rénovation du quartier de la Goutte d'Or. Elles sont le fruit d'une pensée sans ornement, sans détour : j'ai en effet découvert votre quartier seulement il y a quelques semaines lors de différentes visites faites sous l'aimable conduite de membres de votre association et en compagnie de spécialistes de l'architecture et de l'urbanisme du XIX^{ème} siècle à Paris.

Ce que contient l'étude réalisée par l'historien François Loyer, agissant comme conseiller historique de l'Atelier Parisien d'Urbanisme de la Mairie de Paris, s'est trouvé confirmé dans la réalité d'un quartier vivant présentant du point de vue de l'architecture un caractère homogène affirmé et, du point de vue de l'urbanisme, des tracés cohérents qui ont l'originalité de régler les différences de niveaux ainsi que des perspectives intéressantes sur des monuments (Sacré-Cœur et ouvrages du métro aérien), mais aussi sur des angles particulièrement présents en raison de la disposition des îlots. Bref, un quartier qui semble bien représentatif de l'architecture de lotissement du début du XIX^{ème} siècle et dont la typologie des Fermiers Généraux (au pied d'un Paris murmurant, qui, semble-t-il, murmure toujours en 1984 !).

Sans mettre aucunement en cause le travail et les compétences techniques des inspecteurs qui ont participé à la sélection des immeubles qui seraient voués à la démolition, la visite de lieux démontre que les questionnaires utilisés pour déterminer le degré de salubrité des édifices ne recourent pas l'ensemble des paramètres inhérents à ce quartier. Il faut admettre que, sans évoquer la problématique sociale qui n'est pas de mon ressort, les qualités architecturales des édifices, celles des espaces publics et des cours intérieures, sont loin d'avoir été prises en charge dans les enquêtes. Celles-ci ne font pas état, me semble-t-il d'une analyse du parcellaire, de la continuité stylistique ou du rôle déterminant dans le paysage urbain des immeubles d'angle (je citerais à titre d'exemples et pour autant que cela soit confirmé dans les plans de réalisations : l'intention de démolition du beau mur surmonté d'une balustrade qui surplombe la rue Polonceau, de l'entrée de la villa côté Goutte d'Or, du bel ensemble de façades à l'angle des rues Charbonnières et de Jessaint...).

Il me semble que le travail réalisé sous l'aspect de l'assainissement devrait être modulé aujourd'hui sur base d'une étude plus finimotivée plus fine, plus détaillée.

En ce qui concerne la définition du plan de réhabilitation, il me semble qu'il serait judicieux de poser en préalable quelques options de base qui découlent de la nature et de l'histoire urbaine du quartier.

Il conviendrait par exemple d'attirer l'attention sur la nécessité de ne pas le banaliser par des opérations architecturales en rupture avec le parcellaire, le style, les modénatures, les matériaux, les proportions, les typologies. Les immeubles d'angle donnent au quartier une physiologie caractéristique à laquelle il faut être particulièrement attentif en cas de démolitions indispensables (c'est le cas de l'angle Goutte d'Or/Chartres), il faudrait veiller à reconstruire au plus près de l'identique, de manière à préserver des perspectives familières qui font l'identité de la Goutte d'Or. Le principe de la reconstruction en tenant compte du parcellaire devrait aussi être retenu, il aurait à mon avis l'avantage de scinder l'opération en phases plus petites (cela éviterait la construction de barres en contradiction avec la verticalité des façades sur parcelle étroite) et d'autre part, il favoriserait des solutions qui ne s'écartent pas radicalement de la typologie d'origine(*). Un troisième principe pourrait poser que les solutions de réhabilitation et de reconstruction doivent respecter la nature du site et viser à son embellissement, en définissant entre autres des architectures qui s'inspirent largement de celles des édifices les plus représentatifs du début XIX^{ème} siècle construits dans le quartier. Car je suis persuadé que son avenir est inscrit en filigrane dans son propre passé et non dans des solutions qui brisent la continuité historique.

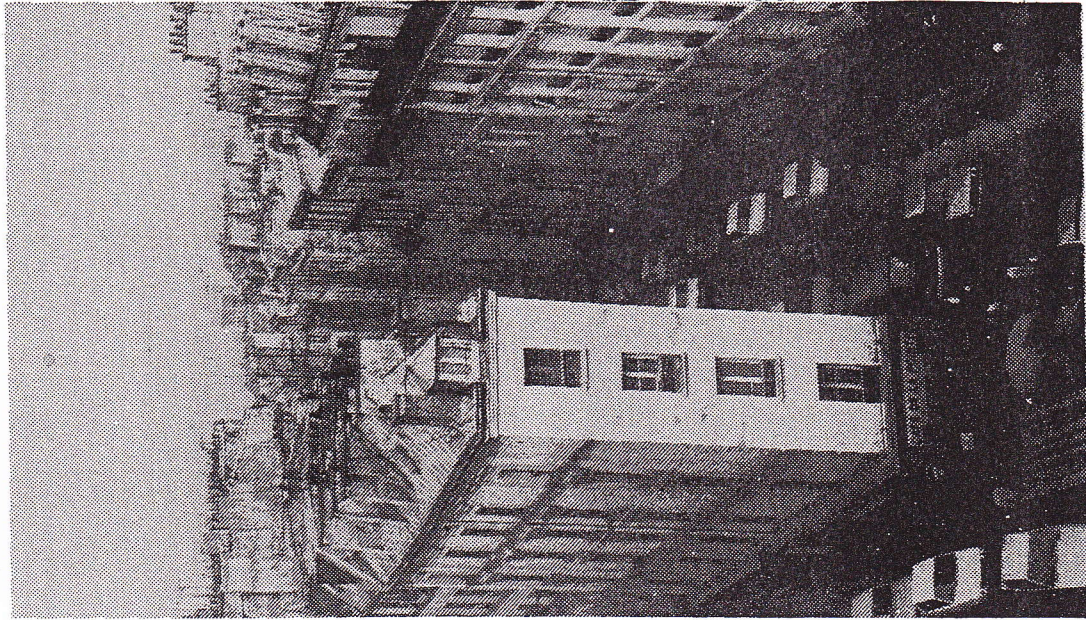
Je voudrais enfin vous remercier pour le temps que votre association m'a consacré généralement dans les visites, les réponses aux questions, la documentation.

Par expérience, j'ai appris que les comités d'habitants structurés et développant une attitude positive devant les problèmes de réhabilitation, ce qui est à mes yeux le cas de la vôtre, constituent le plus souvent une chance complémentaire de réussite pour les pouvoirs publics qui disposent d'un relais de plus. Relais que je crois indispensable pour toute opération de réhabilitation contemporaine où il s'agit d'aborder des matières socialement et architecturalement complexes.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice CULOT
Membre de la Commission Nationale
des Abords des Monuments Historiques

(*) La présence d'un sous-sol difficile, composé principalement de carrières, incite également à la prudence et plaide en faveur d'interventions peites et bien localisées qui n'ébranlent pas l'ensemble du sous-sol et tiennent plutôt compte des fondations existantes.



Paris Goutte d'Or n° 21